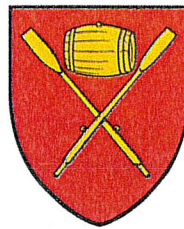

Buchillon



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

Mardi 8 octobre 2024
Présidé par M. Beat Schmied
Maison de Commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du Procès-verbal de la séance du 18 juin 2024
4. Communications du Bureau du Conseil communal
5. Assermentation d'un nouveau conseiller au Conseil communal
6. Nomination d'un suppléant à la Commission des finances
7. Communications de la Municipalité
8. Communications des délégués du Conseil communal pour l'ASSAGIE et la PRM
9. Préavis municipal N°6/2024 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025
 - Rapport de la Commission des finances
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel et relève 22 conseillers présents (le Président non-compris).

Conseiller(ères) excusé(es) : M. Nicolas Bron, M. Daniel Calabrese, Mme Nunzia Egger, M. François Gabella, M. André Monnard et M. Shai Sorek

2. Acceptation de l'ordre du jour

M. Beat Schmied : Vous avez tous reçu l'ordre du jour de cette séance, sous le point numéro 4, nous avons noté communication du Bureau du Conseil Communal. Pour être conforme à notre Règlement communal, et dès le prochain Conseil du mois de décembre, nous allons à nouveau nommer ce point communication du Président.

Nous avons reçu, le jeudi 26 septembre, le dépôt d'un vœu concernant les toilettes publiques à Buchillon de la part de M. Jan Krasnodebsky. Nous allons traiter ce sujet au point 10 de l'ordre du jour pour ne pas à devoir changer celui-ci.

Est-ce qu'il y a encore une remarque sur l'ordre du jour ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

On passe au vote de l'ordre du jour.

Acceptation de l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024

M. Beat Schmied : Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance mentionnée. Si vous avez des rectifications à apporter, merci de nous les signaler, si possible par e-mail, dès réception des documents.

Nous avons par ailleurs les corrections suivantes à ajouter : à la page 273, au point 7 du Préavis municipal N°2/2024, il faut lire « la réception très tardive de la contribution » et non « de la construction ».

À la page 276, au point 10, la solution informatique s'appelle « eSéances ». Sur la même page, l'organisme officiel de protection des données s'appelle « APDI », pour Autorité de protection des données et des droits de l'information.

Y a-t-il d'autres modifications à apporter au procès-verbal ?

On passe au vote du procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. Beat Schmied : Je remercie la secrétaire pour son travail.

4. Communications du Bureau du Conseil communal et de son Président

M. Beat Schmied : Le 3 décembre prochain lors de notre prochain conseil, nous aurons la présentation du PACom avec la participation du bureau ABA Partenaires. Puis il y aura une prochaine date pour un Conseil communal supplémentaire qui aura lieu le 11 février 2025, dont l'objet principal sera le PACom. Veuillez noter cette date car elle n'avait pas été communiquée avant.

Le 21 septembre passé, nous avons fait notre sortie du Conseil et malheureusement avec une faible participation. Mais ceux qui étaient là ont profité d'une incroyable visite guidée et détaillée à Aquatis et ensuite, un super repas dans notre refuge à l'extérieur sous le soleil.

Le 22 septembre passé, a eu lieu le dépouillement des votations. J'aimerais signaler que nous avons quand même reçu trois enveloppes dont le bulletin de vote n'était pas signé. Et une personne a oublié d'inclure le bulletin de vote. Je vais contacter ces personnes afin de les prévenir pour les prochaines votations.

Une autre anecdote sur ces votations, dans le Canton de Vaud il n'y a eu qu'une commune qui a accepté le vote sur la réforme de la LPP à une voix de différence et c'est Buchillon.

J'ai reçu pour notre Conseil, un livre de la Fondation Bois Chamblard sur la vie de Erico Nicola, qui a entre autres construit cette maison et a donné sa fortune et sa maison à la Fondation. Le but est de le faire tourner afin que chacun puisse le lire.

Ceux qui sont intéressés à l'avoir vous pouvez me contacter. Je vais faire liste afin que l'on puisse faire tourner cet ouvrage entre nous.

J'ai reçu par e-mail la démission de M. Erik Fruijtier en tant que membre de la Commission des finances, avec effet immédiat. Un suppléant sera nommé au point 6 de l'ordre du jour. M. Erik Fruijtier je tiens à vous remercier sincèrement pour le travail accompli au sein de cette commission. Vous restez néanmoins fidèle comme délégué suppléant à la PRM.

J'ai reçu une pétition pour la reconstruction du canapé forestier de la part de Mme Marina Botaseva, qui est présente dans le public ce soir. Pour que la pétition soit valable, il suffit qu'elle soit signée par une seule personne, mais ladite pétition en comporte plusieurs. Une copie est disponible sur le bureau si vous la souhaitez.

Le Président lit la pétition de Mme Botaseva (en annexe du procès-verbal).

M. Beat Schmied : Cet après-midi j'ai reçu la liste des signataires qui n'ont pas été contrôlés mais il y a environ 80 personnes qui l'ont signées. Malheureusement, cette pétition n'est pas de la compétence du Conseil communal. Elle doit être transmise à la Municipalité comme objet de sa compétence au sens de l'art. 34 p, aliéna 4 de la Loi sur les Communes. La Municipalité devra y répondre au sens de cet article de loi.

Même si le Conseil est compétent pour adopter le budget, il ne peut pas obliger la Municipalité à faire quelque chose de la compétence de celle-ci en lui donnant l'argent. L'exécutif n'est pas obligé d'utiliser l'argent que le Conseil lui octroierait. Cette pétition est transmise de suite à la Municipalité. Une discussion à ce sujet sera possible sous le point 10 de notre ordre du jour.

5. Assermentation d'un nouveau conseiller au Conseil communal

L'assemblée se lève et le Président assermente Mme Amina Aguet.

Le total des conseillers passe de 22 à 23 (sans le Président).

6. Nomination d'un suppléant à la Commission des finances

M. Beat Schmied : M. Erik Fruijtier ayant donné sa démission, il faut nommer un nouveau suppléant à la Commission des finances. Quelqu'un aimerait se proposer ou proposer quelqu'un ?

M. Gabriel Mercier : Tout d'abord, j'aimerais remercier et saluer le travail de M. Erik Fruijtier qui a contribué avec cette Commission depuis un peu plus de trois ans.

Par la même occasion, en tant que président de la Commission des finances, je souhaiterais encourager la candidature de M. Geoffroy Ganshof, qui, je suis sûr, sera un plus dans cette Commission des finances.

M. Geoffroy Ganshof accepte et est de ce fait élu tacitement.

7. Communications de la Municipalité

M. Jean-Pierre Mitard : J'ai pour ma part deux communications. La première concerne l'organisation de la Municipalité. Comme vous le savez, M. Laurent Therond a été élu à la Municipalité en juin dernier, suite à la démission de notre syndique, Mme Claudine Gerardi-Zürcher. Une répartition des dicastères a ensuite été effectuée, dans la continuité de l'ancienne Municipalité. Cette information a été diffusée dans la Gazette et sur le site de la Commune. M. Laurent Therond est désormais responsable des bâtiments et a repris avec sérieux et compétence les travaux relatifs au bâtiment communal, dont il vous parlera tout à l'heure.

Toujours dans le cadre de l'organisation de la Municipalité, l'élection du Syndic s'est faite de manière tacite, et je serai donc votre Syndic jusqu'à la fin de la législature. Je tiens à souligner que c'est un honneur pour moi de servir notre Commune et ses habitants. Mon souhait est également de garantir une transition harmonieuse, car, comme je l'avais déjà annoncé, je ne me représenterai pas en 2026.

Dans cette optique, M. Pascal Mercier est désormais mon suppléant, occupant ainsi la fonction de Vice-Syndic. Nous allons particulièrement collaborer sur les questions des finances communales. C'est un sujet complexe, mais cette collaboration permettra à M. Pascal Mercier d'être prêt à prendre en charge ce dicastère des finances s'il est réélu lors de la prochaine législature.

Enfin, en ce qui concerne l'organisation de la Municipalité, je tiens à souligner que la nouvelle Municipalité travaille en parfaite harmonie, dans l'esprit de continuité que notre ancienne Syndique avait su instaurer.

Le deuxième sujet que je souhaitais aborder concerne le modèle comptable harmonisé MCH2. Je vous en avais déjà parlé lors du dernier Conseil, et je voulais vous informer que, compte tenu de la complexité de ce nouveau modèle, nous avons confié à BDO, notre organe de révision, un mandat spécifique pour analyser le traitement des réserves au bilan, lesquelles sont nombreuses et de différentes natures dans les comptes de notre Commune. Cette étude, d'un coût de CHF 4'000.-, est en cours, et nous devrions en recevoir les résultats d'ici le mois prochain, nous offrant ainsi une approche très précise pour ces réserves.

Toujours en lien avec MCH2, notre boursier a déjà suivi plusieurs formations et continuera d'en suivre. De plus, sur initiative du Canton, quatre personnes de notre Commune participeront à une séance d'introduction à MCH2 le 29 janvier. Sur proposition de la Municipalité, il s'agira du

Président de la Commission de gestion, du Président de la Commission des finances, de mon collègue M. Pascal Mercier et de moi-même.

M. Pascal Mercier : J'ai quatre communications à vous transmettre. La première concerne justement le canapé forestier, puisque c'est notre premier Conseil après l'incendie. Comme vous le savez déjà, ce canapé forestier a brûlé à la suite d'un incendie criminel. Les auteurs ont été identifiés, et je précise que dans ce genre de cas, il y a une poursuite d'office, ce n'est donc pas une décision de la Municipalité, car ce type de délit est poursuivi d'office. La suite de cette affaire sera donc entre les mains d'un juge. Concernant le canapé forestier, une bonne partie a brûlé, mais heureusement sans causer d'autres dommages. Les pompiers sont intervenus rapidement et ont maîtrisé l'incendie, qui s'était déclaré au pied d'un arbre légèrement endommagé. Par chance, le feu ne s'est pas propagé dans la forêt, ni au refuge à proximité. Étant donné qu'une partie a brûlé et que l'autre est en mauvais état, la Municipalité a décidé de retirer les restes de l'incendie et de ne pas remettre en état le canapé forestier. Pour rappel, ce sujet avait déjà été discuté au début de la législature : un groupe de conseillers avait pris l'initiative de restaurer et d'entretenir le canapé, mais cela n'avait pas abouti. La Municipalité examinera toutefois la pétition à ce sujet.

Le deuxième point concerne le collège de Buchillon. Pour ceux qui s'en souviennent, nous avons annoncé les travaux de préparation pour l'installation de l'affichage numérique frontal (ANF) acquis par l'ASSAGIE, qui fait partie du regroupement. L'installation, prise en charge par l'ASSAGIE, débutera en février et se déroulera sur plusieurs mois, avec une installation prévue à Buchillon vers le milieu du calendrier.

Le troisième point touche à la sortie des aînés, qui s'est tenue, comme d'habitude, en fin d'été. Nous avons eu une bonne participation et malgré un temps un peu maussade ; la sortie sur le Doubs a été un succès, et j'espère que les participants ont aussi appréciés.

Enfin, le dernier point concerne l'événement qui a eu lieu ce week-end dans cette salle, à savoir « Buchillon au Carré », une manifestation culturelle et artistique qui a réuni environ soixante-dix artistes. C'était la septième édition, et cet événement n'avait pas eu lieu depuis 2019. Je remercie les organisateurs d'avoir animé à nouveau le village avec cette belle initiative, lancée par M. Philippe Berthet, qui rencontre toujours un certain succès. Environ 500 personnes ont voté pour le prix du public, et, en tenant compte des visiteurs qui n'ont pas voté, on estime entre 700 et 800 le nombre total de visiteurs. Pour un village de 700 habitants, on peut dire que c'est un franc succès, d'autant plus que des artistes et visiteurs sont venus de loin pour y assister.

M. Pierre-Frédéric Guex : En ce qui concerne mon dicastère et le débordement du ruisseau le « Riau » situé sur la « Route de St-Prex » à cause des orages de décembre, les travaux ont été effectués à la suite de l'accord avec la DGE. Il a fallu prendre certaines précautions et cela a été fait dans les règles.

Concernant les aménagements de la salle de gymnastique, vous avez pu voir que les travaux ont été effectués y compris la dernière intervention du paysagiste. J'espère que cela plaît et je vous informe que le budget final sera respecté.

Au niveau de la revitalisation du Ruisseau des Cheneaux, des points importants ont avancés car les conventions de participation et d'expropriations ont été signées par les 3 propriétaires et les 2 communes concernées. Le bureau Triform SA est spécialisé et a été mandaté pour poursuivre l'étude de revitalisation ainsi que le bureau de géomètre Rossier SA pour effectuer les derniers relevés qui serviront de base à ces travaux.

Concernant les réparations importantes qui ont dû être faites, la station de relevage des eaux usées au « Chemin du Petit-Bois », après 20 ans de loyaux services les 2 pompes ont dû être changées suite à plusieurs pannes, cela a aussi été effectué rapidement pour éviter d'autres soucis. Il y a

également un clapet de retenue qui concerne la station de la « Môlaz » qui a dû être remplacé.

Au niveau de la Route de Chanivaz, à hauteur de la maison du concierge des « Bois Chamblard », il y a eu à deux reprises des inondations et à la suite de ça on a créé ce qui s'appelle une chambre à double entrées avec l'installation de caniveaux pour éviter d'autres inondations.

Pour le postulat de M. Jan Krasnodebski pour la sécurisation des piétons à la « Route des Grands-Bois » et à la « Route des Bruyères », les études continuent avec un spécialiste et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et on espère arriver avec une solution bientôt.

M. Laurent Therond : Je vais aborder trois points aujourd'hui pour ma première présentation. Ce que vous avez pu voir aujourd'hui, c'est la rénovation énergétique du bâtiment dans lequel nous nous trouvons, ainsi que celle des villas. Vous avez sans doute remarqué les échafaudages à l'extérieur et les toits des villas sans tuiles, qui sont actuellement en commande. Ce que vous ne voyez pas, en revanche, ce sont les quatre forages de 250 mètres de profondeur réalisés pour la pompe à chaleur (PAC). Nous avons donc 1'000 mètres de forages, effectués pendant l'été. Les tuyaux arrivent maintenant dans le local technique, et il reste encore à faire les connexions. Si vous avez du chauffage dans cette salle ce soir, ce n'est pas encore grâce à la PAC, mais nous avons fait en sorte que vous n'ayez pas à garder votre veste d'hiver.

Un chauffage temporaire a été mis en place pour chauffer également les villas, afin que les habitants n'aient pas froid. Ce chauffage a été installé seulement depuis quelques jours, donc ils ont quand même souffert pendant un moment. Les travaux avancent, bien que retardés par la météo, mais nous restons confiants que d'ici fin novembre ou début décembre, les panneaux seront posés sur ce bâtiment. Comme vous le savez, nous ne pouvons pas en mettre sur l'école. La PAC sera connectée et opérationnelle d'ici fin octobre, avec le chauffage fonctionnant sur la PAC. Cependant, les panneaux alimenteront la PAC uniquement fin novembre ou début décembre. Il restera la peinture et les finitions, qui pourraient s'étendre en 2025 pour la rénovation énergétique et la peinture extérieure des bâtiments. De plus, toutes les vitres sont en cours de remplacement. Dans cette salle, elles ont été changées, car elles étaient coûteuses et risquaient de se casser pendant les travaux. Toute l'administration et les villas sont également en cours de rénovation pour bénéficier d'un meilleur coefficient thermique.

Nous prévoyons également de poser des panneaux photovoltaïques à Luna, car pour l'instant, nous ne couvrons pas les 20% minimum d'autosuffisance énergétique requis pour une nouvelle construction. Les panneaux devraient être posés d'ici la fin de l'année, ou au début de l'année prochaine si des retards surviennent. Nous sommes confiants qu'au premier trimestre 2025, nous atteindrons enfin la norme de 20% de couverture énergétique.

Pour terminer, et comme mon dicastère inclut aussi la mobilité, un point sur les abonnements journaliers. Depuis le début de l'année, 115 abonnements journaliers ont été pris au bureau de Buchillon. Lors de la dernière publication de Mme Claudine Gerardi-Zürcher, ce nombre était de 49. Depuis cet été, soit depuis juin, 66 abonnements supplémentaires ont été souscrits. À noter que les utilisateurs ne sont pas nécessairement de Buchillon, puisque les abonnements peuvent être pris dans n'importe quelle commune.

M. Lawrence Breitling : Je souhaite vous informer des avancées concernant le PACom.

Actuellement, nous accueillons des personnes en lien avec la quinzaine d'oppositions reçues lors des séances de conciliation, pour donner suite à la mise à l'enquête complémentaire de cet été.

Je tiens à remercier M. Xavier Conus et M. Léo Vodoz d'ABA Partenaires, ainsi que Mme Eliane Roch, pour leur travail conséquent. À la suite de ces séances de conciliation, l'étape importante à venir est la préparation du préavis rédigé par la Municipalité et dont la Commission d'urbanisme fera le rapport.

Au vu de la taille du dossier et en accord avec le bureau du conseil, un planning a été mis en place

pour organiser plusieurs séances de travail avec la Commission d'urbanisme en octobre, décembre et janvier. Il est prévu une séance de présentation du PACom et du préavis du PACom, ainsi que deux sessions de questions-réponses, auxquelles s'ajouteront d'autres séances si nécessaire.

Pour votre information, une présentation du PACom et du préavis est prévue lors du Conseil communal du 3 décembre prochain à 20h00. Enfin, comme l'a annoncé le Président, une séance du Conseil communal dédiée au PACom se tiendra le 11 février 2025.

8. Communications des délégués du Conseil communal pour l'ASSAGIE et la PRM

Communications de Mme Claire Bory, déléguée à l'ASSAGIE (en annexe du procès-verbal).

Communications de M. Jeanny Perrin, délégué à la PRM (en annexe du procès-verbal).

9. Préavis municipal N°6/2024 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025

M. Gabriel Mercier rapporte pour la Commission des finances.

Le Président ouvre la discussion sur le Préavis.

M. Jan Krasnodebski : J'ai une question au sujet des chiens. Quand on augmente les impôts pour la première fois en 70 ans, est-ce que quelqu'un examine aussi la qualité du service offert en parallèle ? Je pense que c'est une bonne occasion de le faire. Il y a 26 points de distribution de sacs pour chiens, et il me semble qu'ils sont largement utilisés par des gens qui ne sont pas forcément de Buchillon.

La forêt est une belle incitation pour venir se promener ici, mais on dépense CHF 6'000.- pour ces services. Quand je promène mon chien, je remarque souvent des déchets et des dégâts proches de ces points de distribution.

Alors, si on envisage d'augmenter la taxe pour les chiens, peut-être pourrions-nous aussi améliorer les contrôles et mettre des amendes si nécessaire. Ce n'est pas une critique, mais on manque un peu de surveillance, et cela pourrait être une opportunité pour Buchillon.

M. Beat Schmied : Merci pour cette intervention. Là, on décide sur le préavis lui-même. Et puis, c'est le problème de sacs ou de points de récolte on peut en discuter après, comme ça on reste dans le sujet.

Plus personne ne prend la parole, le Président clôt la discussion et passe au vote.

- vu le préavis municipal N° 6/2024
- oui, le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à une forte majorité :

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel qu'il figure en annexe au présent préavis et dont il fait partie

M. Jean-Pierre Mitard : La Municipalité vous remercie pour votre confiance.

10. Divers et propositions individuelles

M. Beat Schmied : Je vous informe que nous avons reçu un vœu de M. Jan Krasnodebski avec la question suivante : est-ce que la municipalité prévoit de rendre prochainement les toilettes publiques de la commune un peu plus accueillantes et modernes qu'elles le sont maintenant ?

Le Président lit le vœu de M. Jan Krasnodebski (en annexe du procès-verbal).

M. Beat Schmied : M. Jan Krasnodebski souhaitez-vous poser des questions à la Municipalité ?

M. Jan Krasnodebski : Les toilettes sont juste à 50 mètres d'ici. J'ai une petite fille, et ce n'est pas pratique pour elle. Dès que je lui ouvre la porte tout d'un coup elle n'a plus besoin de s'y rendre. La première fois que j'ai vu ce genre de toilettes c'était dans les années 80 dans une gare à Bucarest. Je comprends qu'il y a beaucoup de choses à faire dans notre Commune mais c'est quelque chose qui ne me paraît pas très compliqué à améliorer et c'est dommage d'avoir ce genre d'équipement vieux dans une Commune comme celle-ci. Elles sont propres mais peu accueillantes et c'est dommage.

M. Beat Schmied : D'autres commentaires ?

M. Carl Kyril Gossweiler : Je ne veux pas faire de l'humour mais on a investi quelques centaines de milliers de francs pour avoir un hangar de voirie mieux qu'un hangar bas de gamme. Des toilettes turques, je ne sais pas qui connaît un exemple récent ? J'ai l'impression que c'est une structure de toilettes qui est plutôt rare. Peut-être encore en montagne mais en plaine c'est peu probable.

M. Laurent Therond : On a reçu la notification de cette lettre il y a quelques jours seulement, et on est allé tout de suite se faire une idée. On va définitivement travailler dessus, comme tout rénovation elle aura un coût donc peut-être que ce sera juste de l'entretien, mais il y a de forte chance que ce soit sous la forme d'un préavis.

Lausanne, en rénovant ses toilettes, a budgété entre CHF 10'000.- et CHF 200'000.- par point de toilettes. Ça dépend de ce que l'on veut en faire. On ne va pas faire des toilettes automatiques à CHF 200'000.- mais c'est dans cette large fourchette que se situe les coûts de rénovation. On reviendra avec une proposition, le plus rapidement possible, peut-être pas pour cette année mais pour la prochaine saison touristique.

M. Beat Schmied : D'autres interventions ?

M. Carl Kyril Gossweiler : Je ne vais revenir sur le canapé forestier, mais sur mon ignorance. J'ai toujours cru comprendre lorsque l'on votait le budget, on votait des autorisations de dépenser. J'ai toujours cru comprendre que quand on faisait un postulat, que la Municipalité répondait, elle pouvait répondre mais elle n'était pas obligée de faire la chose qu'on pouvait demander dans un postulat. Donc dans l'histoire de longue prérogative au budget, chaque fois que l'on met une somme au budget, il n'y a aucune obligation de le dépenser ? Est-ce que c'est juste ou pas ?

M. Jean-Pierre Mitard : En tant que municipal des finances depuis huit ans à Buchillon et cinq ans dans une autre commune, je peux dire qu'un budget par définition c'est une somme juste de chiffre faux, et ceci tant dans une entreprise, à titre privé ou dans une commune. En clair, lorsqu'on pose un budget on a un certain nombre d'hypothèses, liés au nombre d'habitants, liés aux revenus fiscaux, liés aux charges. Et tant en termes de revenus qu'en termes de charges, il y a des fluctuations. Ces fluctuations elles peuvent provenir d'une moindre rentrée fiscale, de moins d'impôts encaissés, qu'on ne peut jamais déterminer de manière juste la provenance.

Ceci a évidemment un impact sur le deuxième plus gros poste du budget, qui est la péréquation intercommunale. Et puis, on a quelques centaines de lignes correspondantes chacune à un poste. Si on part du principe que ces quelques centaines de lignes, et s'il y a une estimation entre CHF 500.- et CHF 1000.- d'erreur par ligne, on arrive très rapidement à des centaines de milliers de francs.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, parce que je n'ai pas bien cerné les contours, mais le budget vise à donner de grandes orientations en lien avec les dépenses d'exploitation et les revenus que j'ai déjà évoqués. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question, parce que je ne suis pas sûr de l'avoir comprise.

M. Carl Kyril Gossweiler : Je retourne alors la question. Par exemple, nous avons voté le préavis pour le dragage du port, qui était en lien avec l'activité de pêche que je voulais soutenir. Et d'ailleurs je trouve le résultat très joli chaque fois que je m'y rends.

Imaginons cependant qu'après le vote du préavis, il n'y a finalement plus besoin de draguer le port. Dans ce cas, la Municipalité n'a pas l'obligation de faire cette dépense ? Ma question est la suivante : si nous faisons un amendement pour augmenter un budget, par exemple pour organiser une sortie des aînés, et que l'on y ajoute CHF 500.- afin d'en faire un événement de qualité, la Municipalité peut-elle dépenser ce montant à son bon vouloir si la sortie ne se réalise pas ?

M. Jean-Pierre Mitard : Vous mélangez deux sujets différents. Le sujet des budgets et le sujet des préavis d'investissements. Vous avez pris l'exemple du dragage du port, il a fait l'objet d'un préavis d'investissement, comme l'a fait le plus gros préavis d'investissement de CHF 3 millions pour la rénovation de ce bâtiment.

Le préavis pour la rénovation du bâtiment communal portait sur un montant de CHF 3 millions. J'ai toute confiance en la Municipalité et en mon collègue municipal pour veiller à ce que, si le budget total n'est pas dépensé et qu'il reste, par exemple, CHF 500'000.-, cette somme ne soit pas réaffectée à un autre projet, comme la rénovation des WC publics.

Vous abordez un deuxième point, celui du budget. Concernant le budget, nous avons différents postes d'exploitation. Vous avez évoqué l'exemple de la sortie des aînés, où nous pourrions, si nécessaire, envisager un ajustement de CHF 500.-. J'espère toutefois que le Conseil ne se concentrera pas sur des détails de cette ampleur, car si nous devons examiner chaque dépense dans un tel détail, le travail deviendrait impossible. À noter que le poste dédié à la sortie des aînés n'existe pas en tant que tel dans le budget. Il est inclus dans une dépense générale, qui doit être relative aux dépenses associations et aux subventions pour les sociétés locales.

Nous n'allons pas refaire un état de situation de la démocratie helvétique, mais sachez que lors de la prochaine séance de décembre, quand le budget vous sera présenté, vous pourrez l'accepter, vous pourrez le cas échéant l'amender. Mais d'aucune manière il ne serait, à mon avis, imaginable de considérer qu'il faut ajouter CHF 500.- ici pour telle dépense, ou retirer CHF 500.- là pour une autre dépense. Auquel cas, je vous propose de venir à la place de municipal des finances.

M. Carl Kyril Gossweiler : Alors les amendements ça peut être sur quoi ? Vous venez dire qu'on pouvait amender le budget.

M. Jean-Pierre Mitard : Si vous avez envie d'amender le budget c'est votre responsabilité et non la mienne.

M. Carl Kyril Gossweiler : Donc il y a cette possibilité.

M. Jean-Pierre Mitard : Pourquoi il n'en aurait pas ?

M. Carl Kyril Gossweiler : Merci pour votre réponse.

M. Jean-Pierre Mitard : Un préavis peut être amendé.

M. Carl Kyril Gossweiler : Merci pour votre réponse.

M. Pierre-Frédéric Guex : Le budget pour la sortie des aînés a été augmenté sans demande de préavis.

M. Carl Kyril Gossweiler : Merci pour votre réponse.

M. Beat Schmied : Il faut peut-être vous rencontrer pour en discuter, mais ce n'est pas une discussion à avoir en séance de Conseil. Alors, est-ce que quelqu'un a encore quelque chose à ajouter ?

M. Benno Hirt : Par rapport au terrain de jeu qui est accolé à l'école, en tant que citoyen, je m'y rends souvent avec mon fils et je l'ai aussi entendu d'autres parents, mais il y a certaines parties des terrains de jeux, comme la table de ping-pong ou les revêtements du sol qui se détériorent passablement depuis ces dernières années. Je voulais savoir si la Municipalité envisage de le rénover ou peut-être justement de le mettre en suspens vu que c'est lié à une parcelle sensible pour le PACom ?

M. Pascal Mercier : Je me permets de répondre à cette question pertinente, j'apprécie que vous disiez que ça s'est détérioré ces dernières années, je pense que ça fait maintenant au moins 30 ans, voir 40 ans que ces installations se sont passablement détériorées, il n'y a aucun doute là-dessus.

J'avais fait moi-même avec une notre ancienne Syndique le tour de l'ensemble des installations de la place de jeux qui se trouve dans le préau, du mini-pitch, du terrain de basket, de l'ensemble de tout ce qui se trouve dans les alentours du collège. Effectivement, la plupart de ces installations sont dans un état qui nécessite plus qu'un rafraîchissement et nécessitent d'être changées dans leur ensemble.

Si vous vous reportez au plan de législature, le remplacement du terrain de basket est mentionné, mais c'est en fait l'ensemble des installations qui mériterait une révision. Cela reste une priorité que nous souhaitons réaliser, idéalement dans cette législature. Cependant, comme vous l'avez souligné, le PACom et d'autres priorités se sont imposés entre-temps. Beaucoup de projets sont liés, et de nouvelles priorités ont également émergé. Pour l'instant, nous avons donc gardé ce projet en tête, mais il est mis un peu en attente. Mais nous sommes bien conscients de l'état actuel de ces installations.

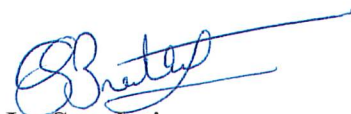
M. Beat Schmied : S'il n'y a pas d'autres interventions, je déclare la séance levée. La prochaine aura lieu le 3 décembre prochain.

La séance est close à 21h05.

Au nom du Conseil communal


Le Président :
M. Beat Schmied




La Secrétaire :
Mme Sandra Breitling

Pétition pour la reconstruction d'un Canapé forestier

Monsieur le Président du Conseil communal,

En l'absence d'informations de la Municipalité concernant sa décision, suite à l'incendie du 05.08.2024, sur la reconstruction d'un canapé forestier, aux effets bénéfiques largement reconnus pour les enfants, veuillez trouver ci-dessous une pétition, relevant de la compétence budgétaire de votre Conseil :

Les signataires demandent au Conseil communal de s'assurer / décider qu'une somme appropriée, déterminée par la Commission des pétitions, soit inscrite au budget communal pour la reconstruction d'un canapé forestier.

En vous remerciant par avance du traitement bienveillant et rapide de cette pétition, nous vous saluons très cordialement.

Buchillon, le 07.10.2024 (dépôt)

Responsable de la pétition :

Prénom et nom : Marina BOTASEVA _____

Adresse : Route des Deux Communes 5, 1164 Buchillon _____

Courriel / mobile : mbotasheva@gmail.com / 078 849 46 78 _____

Signature : _____

Conseil communal de Buchillon – dépôt d'une question / vœu

Toilettes publiques à Buchillon – une question d'image

A la Municipalité de Buchillon
Au Conseil communal de Buchillon

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,
Monsieur le Président, Chères et Chers Collègues,

L'article 63 de notre règlement du Conseil prévoit que chaque membre peut adresser une question ou émettre un vœu à l'adresse de la Municipalité.

Mon attention a été attirée sur l'état des toilettes publiques proches du cimetière, utilisées par des pèlerins ou par des personnes présentes lors de funérailles.

Ces toilettes sont bien entretenues, mais elles sont à mon sens peu dignes de notre commune – leur équipement intérieur (toilettes turques) doit dater du siècle dernier, et il n'a pas bénéficié des travaux de réfection annoncés par M. L. Breitling lors de la séance du Conseil du 11 octobre 2022. (photos inclus)

Ma question à la Municipalité : est-ce que la Municipalité prévoit de rendre prochainement les toilettes publiques de la commune (cimetière et plages) un peu plus accueillantes et "modernes" qu'elles ne le sont actuellement ?

Mon vœu à la Municipalité : je souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour rendre les toilettes publiques dignes de notre commune et des personnes qui y habitent.

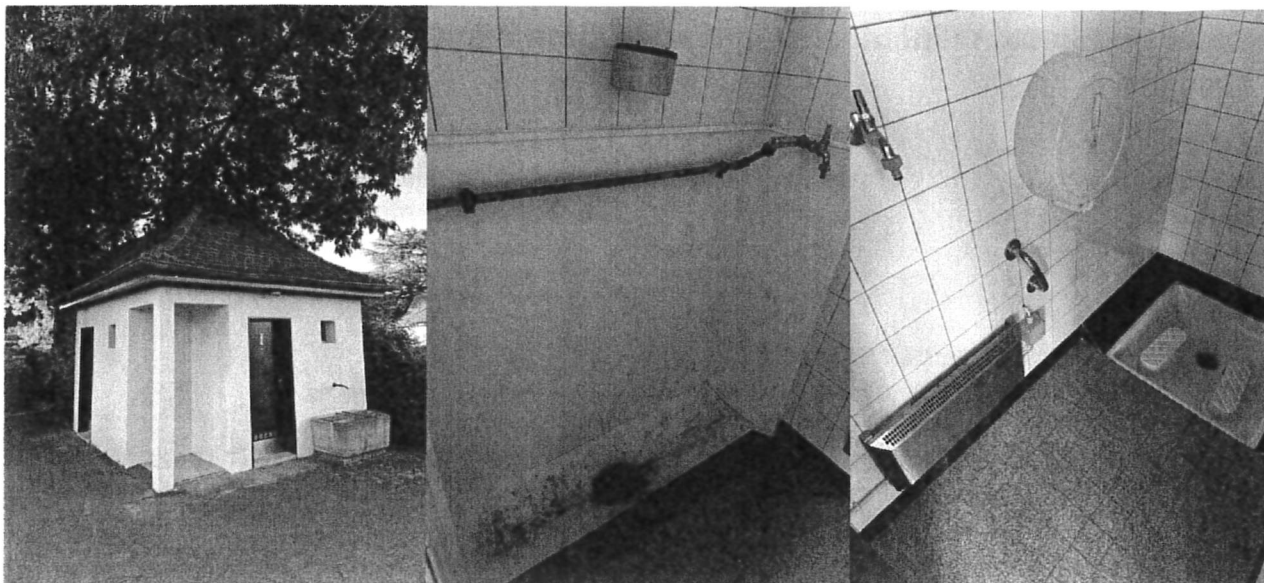
J'espère recevoir réponse lors de la prochaine séance du Conseil.



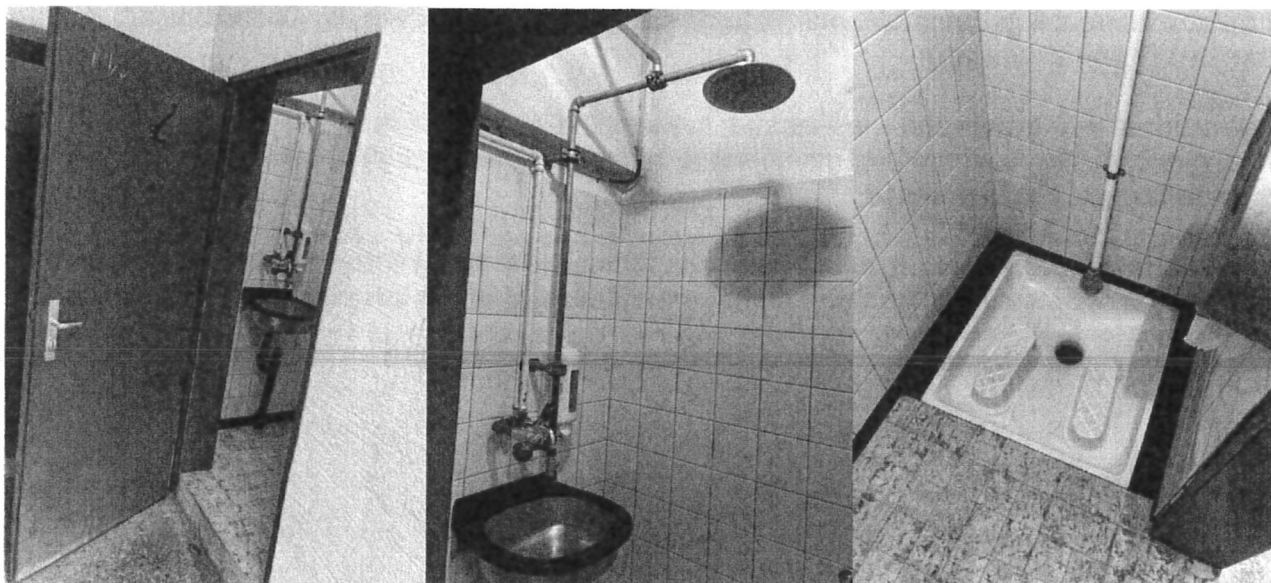
Jan Krasnodebski

Buchillon, le 25 septembre 2024

Cimetière



Plages



Commission de Gestion de l'Assagie

Rapport concernant le Budget de Fonctionnement 2025

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Suite à l'étude du préavis n° 03/2024 relatif au budget de fonctionnement 2025, nous souhaitons vous soumettre notre analyse ainsi que nos recommandations.

1. État du Budget

Le budget de fonctionnement pour l'année 2025 est adopté à hauteur de CHF 10'336'700. Après une revue détaillée, nous pouvons affirmer que ce budget est équilibré dans ses grandes lignes. Toutefois, certaines corrections ont été apportées, notamment une coquille identifiée dans la somme des charges du compte 101, qui avait initialement engendré une erreur de CHF 3'500. Cette correction, déjà notifiée au Comité de Direction (CoDir), a permis de mettre à jour les totaux, assurant une présentation plus précise et fiable du budget. De plus, un audit interne a été mené pour s'assurer qu'aucune autre erreur ne subsiste dans les comptes.

2. Comparaison avec le Budget Précédent

- **Coût par élève** : Le coût par élève a augmenté d'environ 10 %, principalement en raison des investissements en infrastructure, y compris la salle de gymnastique d'Etoy et le nouveau bâtiment de Féchy. Cette augmentation est également influencée par une légère diminution du nombre d'élèves (-2 %).
- **Salaires** : Les salaires des employés ont été augmentés conformément au règlement du personnel de l'ASSAGIE. Cette hausse est cohérente avec l'évolution habituelle des coûts.
- **Activités parascolaires** : Le budget pour les camps, les classes vertes et l'animation culturelle a augmenté de 13 % pour soutenir de nouveaux projets et assurer leur pérennité.

3. Points Forts et Points Faibles de la Présentation du budget

- **Points Forts** :
 - La transparence des ajustements budgétaires est appréciée, notamment avec l'ajustement précis du compte 101. (jetons de présences) (2000 à 5000 Repas de fin d'années et promotions)
 - La négociation ayant permis de réduire les coûts des abonnements de transport scolaire de 4,5 % est à saluer.
 - Une augmentation des budgets pour les activités parascolaires témoigne d'une volonté de soutenir les élèves au-delà des enseignements académiques, en favorisant leur développement personnel, leur épanouissement culturel, ainsi que l'amélioration de leurs compétences sociales et civiques. Ces activités, telles que les camps, les classes vertes et les projets d'animation culturelle, sont conçues pour offrir aux élèves des opportunités d'apprentissage informel, de créativité, et d'engagement communautaire, permettant ainsi un enrichissement qui dépasse le cadre scolaire classique.
- **Points Faibles** :
 - Le budget 2025 ne prend pas encore en compte la mise en place du nouveau réseau d'accueil ASSAGIE, ce qui crée une incertitude quant aux charges futures. Une mise à jour sera nécessaire une fois que cette transition sera achevée.

4. Recommandations pour les autorités.

- **Surveillance des Investissements** : Les investissements en infrastructure représentent une charge significative. Il est essentiel que les autorités de surveillance suivent de près l'évolution des coûts et s'assurent que les bénéfices à long terme sont en ligne avec les dépenses effectuées.
- **Mise en Place du Réseau d'Accueil** : La transition entre AJEMA et le nouveau réseau d'accueil ASSAGIE doit être rigoureusement surveillée. Il est crucial d'évaluer précisément les impacts financiers une fois que la structure sera pleinement opérationnelle.
- **COPIL de réseau** : La création d'un COPIL chargé de la mise en place du réseau d'accueil est prévue, avec des coûts estimés à CHF 10'000. Nous recommandons de préciser comment ces coûts seront gérés afin d'éviter des dépassements imprévus.

Conclusion

En conclusion, nous estimons que le budget de fonctionnement 2025, d'un montant de CHF 10'336'700, est adéquat après avoir pris en compte les corrections effectuées et les éléments à surveiller à moyen terme. Il demeure essentiel de suivre de près l'évolution des coûts et des projets en cours, en particulier concernant la mise en place du réseau d'accueil ASSAGIE. Les ajustements nécessaires seront intégrés dès que les informations complémentaires seront disponibles, garantissant ainsi une gestion proactive et rigoureuse des ressources.

CC 08.10.24_Communication PRM

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs

Comme par le passé, vos délégués à la PRM, Erik Fruijtier et moi-même, présenterons un rapport annuel lors de la séance du Conseil clôturant l'année.

Je rapporte ici donc uniquement sur de le dernier objet sur lequel nous avons travaillé en qualité de membres de la commission de Gestion Finances, soit le Budget PRM 2025.

Selon les termes du Préavis du Comité de direction, « le budget est établi sur une base zéro, avec la volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement et en identifiant les besoins propres à l'évolution de notre Association. Il englobe la planification des revenus et des charges ; il peut être désigné comme un compte de résultat prévisionnel. »

Le budget de fonctionnement 2025 de la PRM présente un total d'environ 22,8 mio de francs, soit une augmentation de 2,05 mio par rapport à celui de l'année précédente. Cette augmentation s'explique notamment par l'engagement de personnel et les variations salariales à la hausse selon la CCT, ceci en relation avec les 98.7 emplois à temps plein prévus l'an prochain (CHF 830.800.-). S'y ajoutent une augmentation des prestations à fournir et facturer aux communes principalement Morges et Saint-Prex (CHF 632.500.-).

Le Budget 2025 détaillé, ses annexes ainsi que le Préavis sont déjà disponibles sur le site de la Police région Morges.

La comptabilité de la PRM est divisée en 2 catégories distinctes :

D'une part les tâches principales de police

par exemple sécurité publique, contrôle de la circulation, infractions, accidents, cambriolages, dommages à la propriété, trafic de stupéfiants, etc.

Ces charges sont ventilées sur une participation pondérée selon le nombre d'habitants de chaque commune.

D'autre part, les tâches contractuelles demandées expressément par chaque commune

Par exemple pour Morges, la signalisation, gestion des parcomètres et parkings, police du commerce, police administrative, etc. et pour Buchillon, contrôle des stationnements des véhicules et/ou autres tâches ponctuelles pouvant se présenter.

Ces charges sont comptabilisées en fonction des heures mises à disposition et facturées à chaque commune.

A noter que la commune de Préverenges ne sollicite pas de tâches contractuelles à l'opposé de la commune d'Allaman - laquelle bien que ne faisant pas partie de notre police régionale – requière depuis cette année 2024 le contrôle par la PRM de ses parkings de la plage, contre rémunération évidemment.

Si l'on s'en tient à la commune de Buchillon, le coût des tâches principales de police en 2025 est estimé à CHF 72.550.- versus 71.200.- en 2024 soit une augmentation de CHF 1.350.- soit encore un coût pour l'an prochain de CHF 105.59 par habitant.

Les comptes définitifs ayant l'habitude de s'avérer d'un coût très inférieur au budget, soit CHF 90.55 pour les comptes 2023, gageons qu'il en sera de même pour 2024.

Quant aux tâches contractuelles, notre commune les a estimées à un coût net de CHF 6'800.-.

En conclusion, le budget 2025 de la PRM a été qualifié d'équilibré, il a été discuté et accepté par les délégués des 6 communes de l'Association lors du dernier Conseil intercommunal tenu à Tolochenaz le 24 septembre 2024.

Pour la délégation du conseil communal de Buchillon à la PRM
Jeanny Perrin